



OBSERVATIONS DE LA COMPAGNIE
PRODUITS FORESTIERS ARBEC senc
sur les projets d'agrandissements
des réserves de biodiversité projetées sur la Côte-Nord,

BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT

Baie-Comeau, 25 Janvier 2012

Cette communication a été préparée afin de donner le point de vue de notre entreprise sur les différents éléments suivant. Compte tenu que notre entreprise opère une usine de sciage située à Port-Cartier et qu'elle s'approvisionne principalement des UAF's 094-51 et 094-52, nos préoccupations se portent principalement sur les réserves de biodiversité de MATAMEC et sur la réserve de biodiversité du Lac BERTÉ.

Ainsi :

- Dans le cadre de l'identification des aires protégées en lien avec la certification FSC, PF Arbec a fait beaucoup d'efforts et a participé à plusieurs rencontres et ateliers préparatoires afin d'identifier les aires protégées depuis plusieurs années,
- En ce sens, nous retrouvons à ce jour déjà près de 14 % du territoire dans les 2 UAF's concernées, ce qui dépasse déjà l'objectif de 12 % ciblé pour 2015,
- La proposition d'agrandissement de la réserve du Lac Berté ferait passer le % de territoire protégé à 17.4%,
- Et plus spécifiquement pour le Lac Berté, le projet d'agrandissement aurait pour effet de limiter l'accès vers l'ouest à partir de notre camp forestier,
- Compte tenu de l'ampleur du territoire touché, nous considérons que l'agrandissement proposé s'apparente à un ajout d'une nouvelle réserve en termes d'impact forestier,
- Les baisses de possibilités qui en découleraient seraient de l'ordre de 19 500 m³ supplémentaires,

- L'équité sur le territoire devrait être un des principes considérés lors de l'établissement d'aires protégées,
- Le TFD a déjà 16.4 % d'aires protégées dont 1.2 % (292 km²) établi volontairement par les bénéficiaires.
- Un plan de protection de l'habitat du Caribou est appliqué sur le TFD protégeant ainsi 15.6 % supplémentaire et ce, pour une période d'au moins 40 à 50 ans,
- L'ajout de cette superficie ne contribuerait pas à l'analyse de carence en aire protégée relativement à la démarche de certification forestière FSC,
- Suite à l'analyse effectuée, il appert que d'autres territoires ayant peu ou moins d'impacts forestiers (baisses de possibilité) pourraient être envisagés,
- Nous considérons qu'il serait souhaitable de mieux évaluer et mieux documenter les enjeux et impacts économiques des baisses de possibilité engendrées par la mise en place des aires projetées,
- Plus particulièrement, nous considérons que les emplois directs (tant en usine qu'en forêt) et indirects générés devraient être pris en compte lors des propositions d'agrandissement d'aires projetées.

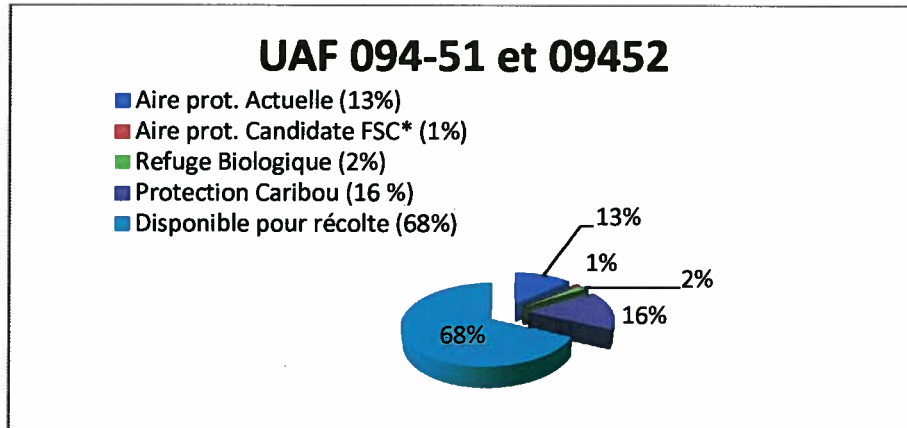
En ce sens et considérant les baisses de possibilités supplémentaires associées aux agrandissements de réserves de biodiversité proposée lors de cette consultation, nous sommes d'avis que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) puisse reporter la décision de confirmer le statut de protection à ces projets d'agrandissements.

Denis Descombes, ing. f.
Directeur Forestier

424, avenue de la Friche
Dolbeau-Mistassini, (Québec)
G8L 3M7

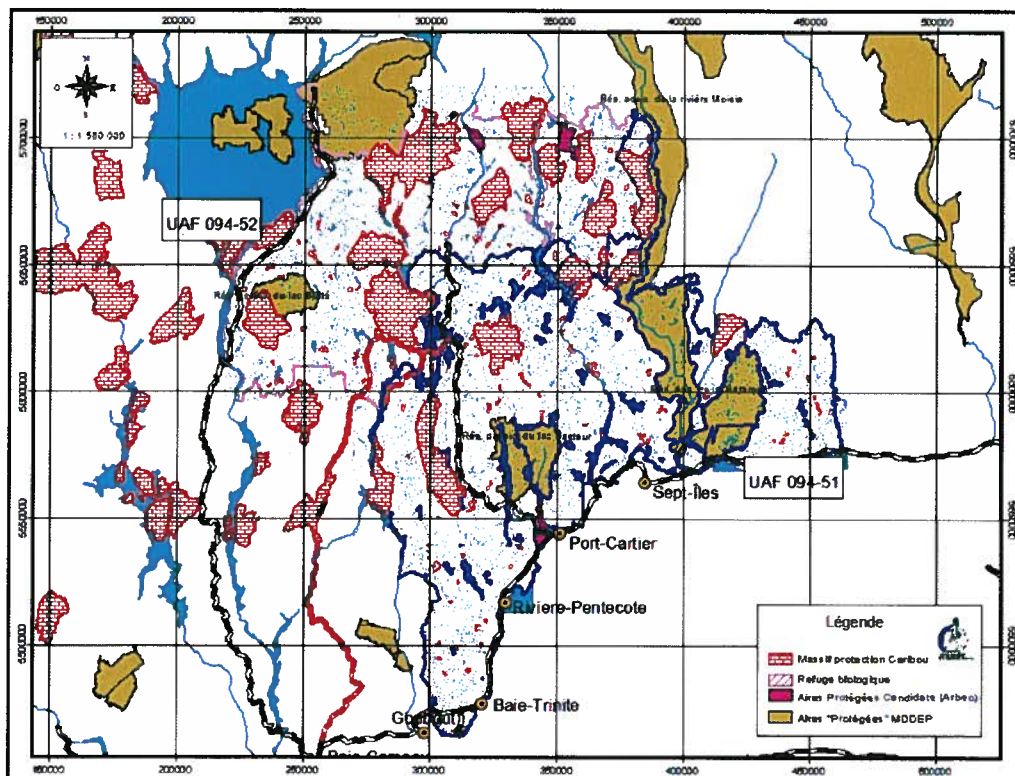
Téléphone : (418) 276-0392
Télécopieur : (418) 276-4317
Courriel : denis.descombes@remabec.com

1- Protection actuelle



* Les aires protégées candidates ont été établies volontairement par les bénéficiaires des UAFs, suite à une analyse de carence en aires protégées effectuée dans le cadre de la certification FSC du territoire

2- Localisation des protections sur le territoire



3- Possibilité forestière

m³	2000-2008	2008-2013	diff. %	2013-2014	diff. % p/r 2000
UAF 094-51	675 800	523 000	-152 800 (23%)	464 100	211 700 (31%)
UAF 094-52	617 000	540 000	-77 800 (13%)	398 000	219800 (36%*)
Total	1 292 800	1 063 000	-230600 (18%)	862 100	-430 700 (33%)

*Cette baisse représente 15 semaines d'arrêt d'un quart de travail pour une usine comme Port-Cartier